

L'ASSOCIATION DES POPULATIONS LOCALES À LA PROTECTION DU LITTORAL ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS: L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Braive Philippe / Franse

La création et l'action du Conservatoire du littoral

La France, avec ses départements d'outre-mer, est un grand pays maritime disposant de 7000 km de côtes variées sur plusieurs mers et océans. Le littoral a toujours été densément peuplé mais il s'agissait autrefois essentiellement de villages de pêcheurs ou de villes portuaires commerciales ou militaires. De grands espaces restaient sauvages ou peu exploités parce que la côte était inhospitalière, faute d'abris pour les bateaux ou dangereuse à cause des pirates et envahisseurs. En France continentale, le chemin de fer changea la donne au début du 19^{ème} siècle en rendant les bords de mer accessibles à quelques privilégiés. Ceux-ci attendaient des plages et des bains de mer, soudain à la mode et recommandés par le corps médical, vigueur, santé et dépaysement en été ; et en hiver on allait sur la côte d'Azur goûter la douceur du climat méditerranéen. A cette époque naissent les premières stations balnéaires avec leurs hôtels, casinos et villas. Elles préfigurent l'infrastructure touristique qui allait devenir plus tard la première du monde. En 1936 une loi du Front populaire permit aux salariés de bénéficier de congés payés et inaugura la civilisation des loisirs et des vacances pour le plus grand nombre. Mais ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale, dans les années 1950, que le bord de mer vécut les grandes migrations saisonnières en attirant de plus en plus de français et d'européens. Avec les « trente glorieuses » (de 1950 à 1980), l'urbanisation fut galopante: des résidences secondaires ou de retraite, des cabanons ou des campings occupèrent de plus en plus d'espace en bord de mer tandis que l'attrait du littoral ne faiblissait pas pour l'habitat et le cadre de vie des populations actives. Dans les années 1970, avec la prise de conscience des problèmes liés à l'organisation du territoire, au développement économique, à la demande sociale, à l'écologie et à l'environnement, l'Etat s'est préoccupé de cette croissance anarchique.

En 1975, constatant que les réglementations devenaient

insuffisantes pour endiguer le « mur de béton » en train de s'élever sur de nombreux secteurs, il s'inspira de l'expérience britannique du *National Trust* pour créer un établissement public national : *le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres*. Cet organisme fut chargé d'acquérir, sur fonds publics, des terrains en bord de mer et sur les rives des grands lacs pour les soustraire définitivement à l'urbanisation et les ouvrir au public. Il dispose, pour se rendre acquéreur, d'un droit de préemption, c'est à dire d'une priorité d'acquisition, ou même, si cela est nécessaire, notamment en cas d'urgence, de la possibilité d'avoir recours à l'expropriation pour cause d'intérêt général après enquête publique. Ses propriétés deviennent ensuite inaliénables.

Il faut noter ici quelques différences avec la fondation privée britannique créée quelque quatre-vingt ans plus tôt en 1895. La première, et la plus importante, est que le Conservatoire du littoral est bien une initiative de l'Etat, on dit en France, régalienne, et non une institution privée : il tire l'essentiel de ses moyens financiers et humains d'une dotation sur le budget de l'Etat. La deuxième grande différence avec le National Trust est que son domaine de compétence est spécialisé. Il est limité aux zones littorales, mais aussi aux espaces naturels et ne s'applique pas, en principe, au patrimoine bâti. En dernier lieu, et c'est une autre différence importante, il n'a pas, à l'inverse du National Trust, la possibilité de gérer lui-même les propriétés qu'il acquiert ou qui lui ont été léguées ou affectées. Cependant il est important de mentionner que le Conservatoire détient également la capacité juridique de percevoir des dons et legs qui représentent bon an mal an environ 1% de son budget.

A partir de cette date s'engage une course contre la montre entre l'urbanisation et la dégradation des espaces encore naturels d'une part et la maîtrise foncière par le Conservatoire du littoral d'autre part. En 1986, une loi sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral a également fortement contribué à aider le Conservatoire

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

dans sa mission en rendant certaines zones inconstructibles. Par la suite, le domaine de compétence du Conservatoire étendu aux départements d'outre-mer, aux estuaires et au domaine public maritime permettant ainsi une gestion intégrée des zones côtières. Son budget est actuellement d'environ 40 millions d'euros. Mais il reste un organisme modeste puisqu'il ne dispose que d'une centaine d'employés

Le partenariat avec les collectivités locales pour l'acquisition

Encore fallait-il convaincre. Même s'il était doté financièrement et juridiquement de cette capacité d'intervention, il n'était pas question de passer en force contre l'avis des populations locales, soucieuses de bénéficier du nouvel eldorado immobilier et touristique. L'idée est simple: il s'agit de persuader les représentants élus de la population du bien fondé de cette intervention contre les intérêts à court terme et pour préserver l'avenir. C'est à dire «*ne pas tuer la poule aux œufs d'or!*». Le législateur fit bien les choses, mais ce n'était pas gagné d'avance: il fut prévu, dès la création du Conservatoire, dans ses statuts, que les populations locales seraient associées, par le biais de leurs représentants élus, à toutes les étapes de la procédure d'acquisition et que la gestion des terrains leur serait confiée si elles le souhaitent.

A ce titre le Conservatoire a été un précurseur de la décentralisation d'un Etat, très centralisé où beaucoup de décisions se prenaient à Paris. Le Conservatoire du littoral est ainsi un établissement public national mais dont le conseil d'administration, qui décide notamment des acquisitions, comporte 50% d'élus locaux représentant les différentes façades maritimes. Outre des représentants des ministères concernés - environnement, budget, mer, etc.- quelques personnes qualifiées et reconnues dans des domaines de l'environnement siègent également à ce conseil comme par exemple le responsable scientifique du WWF-France. Par ailleurs, l'avis des Conseils de rivages, un par façade maritime et composés uniquement d'élus régionaux ou départementaux, est obligatoirement requis ainsi celui du maire de la commune sur laquelle est situé le terrain convoité. Ce qui revient à dire que la totalité des collectivités locales concernées intervient dans le processus d'acquisition et qu'elles peuvent devenir, le cas échéant, gestionnaires de ces terrains. Dans certains cas une aide financière est apportée par ces collectivités. Terminons cette rapide présentation en signalant l'existence d'un conseil scientifique et d'ateliers interdisciplinaires dont le but est d'éclairer les décisions de l'établissement, notamment en matière d'aménagement et de gestion, comme par exemple la prise en compte de la biodiversité, l'attitude à tenir face à

l'érosion des côtes ou aux incendies de forêt, le devenir du bâti, etc. Par ailleurs, il membre de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN).

A ce jour, l'établissement est propriétaire ou affectataire de 74000 ha pour 300 sites et 880 kilomètres de littoral soit plus de 10% des bords de mer. Le conseil d'administration a récemment mis en place, à l'occasion du trentième anniversaire de l'établissement, une stratégie d'intervention visant à garantir à l'horizon 2050 ce qu'on appelle «*le tiers sauvage*»: préserver intact et définitivement pour les *générations futures* le tiers des côtes françaises tout en oeuvrant pour le *développement durable*.

La gestion par les collectivités locales ou les associations

Mais l'action du Conservatoire ne s'arrête pas à la maîtrise foncière: une fois acquis, les terrains doivent être remis en état lorsqu'ils ont été dégradés, préparés à la fréquentation du public lorsque c'est leur vocation, entretenus et surveillés par des gardes du littoral. Les causes de dégradations de la nature et des paysages sont en effet nombreuses: assèchement des zones humides, travaux et prélèvement intempestifs de matériaux, constructions inopportunes, agriculture intensive, plantation d'essences exotiques inappropriées, fréquentation exagérée, abandon des mises en valeur traditionnelles et en équilibre avec le milieu naturel, etc. Il faut restaurer la nature et lui rendre sa faculté d'adaptation en veillant à la biodiversité et aux équilibres écologiques tout en permettant, dans la mesure du possible, au public de visiter et de profiter de ces espaces naturels. En effet l'attractivité du bord de mer en France n'est pas due qu'à ses équipements et infrastructures touristiques mais aussi et surtout à la diversité et la qualité de ses paysages qui en sont l'écrin. Pour ces raisons le Conservatoire doit agir en «bon propriétaire» responsable de son patrimoine et soucieux de l'avenir. Il établit, en concertation avec les gestionnaires de ses terrains, qui sont pour plus 90% des collectivités locales, des plans et des conventions de gestion. Certains terrains sont aussi gérés par des associations ayant pour but la protection de la nature et du patrimoine. Les plans de gestion sont des documents qui déterminent dans le détail les objectifs de gestion et les actions à mettre en œuvre après avoir dressé un état des lieux écologique et humain du site. Par exemple, sauvegarder une espèce animale menacée en contrôlant une végétation exotique invasive, restaurer un massif dunaire dégradé par une fréquentation anarchique en maîtrisant les flux, ou réinstaller des exploitants sur des marais salants abandonnés. Les conventions déterminent les droits et devoir de chacun des partenaires, en particulier les financements et

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:

understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

les moyens humains qui seront mobilisés pour assurer les travaux d'entretien, la surveillance et l'accueil du public, le cas échéant. Des comités de gestion qui associent les partenaires institutionnels mais aussi des associations pour la protection de la nature et des usagers (exploitants agricoles, associations locales de loisirs et de sport, etc.) sont mis en place et se réunissent régulièrement afin de suivre la gestion et de prendre les décisions importantes. Précisons que les gestionnaires des terrains du Conservatoire emploient et rémunèrent quelque 500 gardes, chargés de la surveillance, des travaux d'entretien et de l'accueil du public. Parmi eux, certains sont aussi de véritables directeurs de site et d'autres assurent un suivi scientifique. En outre 600 agriculteurs travaillent les terres agricoles du Conservatoire tout en respectant la nature selon un cahier des charges rigoureux.

La question du patrimoine bâti

Bien que le rôle du Conservatoire soit principalement de maintenir ou d'améliorer des zones de nature en bord de mer- le patrimoine naturel-, il ne peut se désintéresser de l'histoire de l'occupation humaine, et notamment du patrimoine culturel et bâti sur les sites dont il a la responsabilité et qui est représentatifs de l'histoire littorale. Les questions du devenir du patrimoine architectural et de son utilisation ont très vite été posées. En effet, au fil des années, le Conservatoire est devenu propriétaire de centaines de bâtiment et de milliers d'autres constructions diverses plus ou moins importantes mais dont l'intérêt est variable : vestiges archéologiques, ouvrages maritimes ou militaires, édifices religieux, bâtiments d'exploitation agricole, artisanal ou industriel, blockhaus, sémaphores, tours d'observation, maisons d'habitation, grandes demeures, etc. Certaines de ces constructions sont des monuments historiques d'intérêt national et classées. Face à ces constructions, l'attitude du Conservatoire est claire : conserver ou restaurer ce qui a un intérêt patrimonial du point de vue historique, architectural ou culturel et en rechercher des usages compatibles avec la vocation du Conservatoire et qui servent l'intérêt général. Citons parmi ces usages ceux qui concernent la gestion des terrains, comme le siège d'exploitations agricoles, l'accueil des visiteurs, la visite de monuments historiques ou l'hébergement des gardes. Les bâtiments disgracieux sont démolis et peuvent même justifier l'intervention du Conservatoire. Cette question de la réhabilitation du bâti et de son usage, même si elle ne constitue pas le cœur de l'action du Conservatoire, est pourtant très sensible. Elle est même ressentie comme prioritaire par un grand nombre d'élus. Un bâtiment laissé à l'abandon signe pour la population locale comme pour les autres visiteurs, une gestion défectueuse sans compter les risques de ruine ou

d'occupation illégale. Dans ce contexte le Conservatoire recherche des partenaires, le plus souvent locaux, pour envisager la restauration et l'utilisation des bâtiments. Ce n'est pas toujours aisé car outre les coûts des études préalables et des travaux de réhabilitation que le Conservatoire ne veut pas être le seul à assumer, il faut garantir la pérennité de l'usage avec un budget prévisionnel viable. Or l'établissement n'a pas vocation à en assurer le fonctionnement.

Deux exemples vont maintenant être présentés qui illustrent la politique du Conservatoire en matière de protection du littoral et de valorisation du patrimoine bâti sur ses terrains. Le premier concerne une des deux abbayes maritimes en Bretagne, que le Conservatoire a sauvé de la ruine et de projets immobiliers avec le concours constant des élus bretons. Le second exemple est la restauration et la mise en valeur d'habitations anciennes que des agriculteurs et des éleveurs ont édifiées dans les Agriate en Corse au cours des siècles.

Le réveil de l'abbaye de Beauport en Bretagne

Fondée en 1202 par une filiale normande des chanoines prémontrés, l'abbaye de Beauport en Bretagne est une des rares abbayes maritimes en France. C'est aussi une halte sur la route littorale de Saint-Jacques de Compostelle et un important foyer de commerce et d'échanges maritimes. Elle connut des années prospères puisqu'elle règne sur dix paroisses en Bretagne et dix autres en Angleterre. Les moines construisent, enrichissent et magnifient le domaine avec bâtiments, vergers, jardins, près salés le tout protégé de la mer par des digues. A la Révolution française elle est désertée. Le domaine est morcelé et vendu comme Bien national en 1796. C'est le début d'un long déclin et d'une dégradation des lieux qui deviennent tour à tour ou successivement un atelier d'extraction du salpêtre, une carrière de pierre, une exploitation agricole, la mairie et l'école de Kérity, puis une cidrerie jusque dans les années 1990. On a découvert récemment qu'un des bâtiments a servi de forge importante à l'époque des moines. L'abbaye bénéficia toutefois de protections juridiques puisque le monument a été classé au titre des monuments historiques en 1862, en partie grâce à l'intervention de Prosper Mérimée qui l'a visité en 1835, et qui fut d'ailleurs le premier inspecteur des monuments historiques. Le site littoral est lui-même classé au titre de la loi de 1930 qui protège les sites et paysages d'intérêt national. Il fait également partie des sites pilotes *Natura 2000*, mis en place par l'Union européenne pour préserver les habitats d'intérêt communautaire pour la côte du Goëlo. Restructurée par l'un des propriétaires, elle a été vendue par un héritier en 1992 au

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Celui-ci est maintenant propriétaire de 64 hectares. A l'issue des acquisitions complémentaires projetées, le site de Beauport devrait comprendre 136 hectares et plusieurs kilomètres de rivages.

Le Conservatoire du littoral s'est intéressé à cette abbaye car de nombreuses menaces planaient sur ce domaine projet de déviation routière de Paimpol et projet d'aquaculture, décharge sauvage dans la roselière, problème d'entretien du massif forestier et risque d'un nouveau démembrement lors de la succession. L'intervention du Conservatoire ne fut toutefois pas évidente car il n'entraînait pas naturellement dans les prérogatives de l'établissement d'acheter et de conserver un patrimoine bâti classé monument historique, nécessitant en outre d'importants travaux de restauration. Mais cette option permettait aussi l'ouverture à la population d'un domaine longtemps resté privé et clos. Le Conservatoire sollicita l'appui financier, technique, administratif et scientifique de l'ensemble des ministères, organismes et collectivités territoriales concernées. Il bénéficia du concours financier de la ville et du département ainsi que du ministère de la culture, de l'Europe et d'un mécène.

Le problème principal, outre le rassemblement des fonds nécessaires aux travaux, était de définir une philosophie et une politique commune de l'aménagement et de la gestion du site. Le Conservatoire engagea alors une concertation avec les habitants et ses partenaires institutionnels. Des études préalables furent lancées. En effet plusieurs orientations, plusieurs projets, étaient envisagés par les uns et par les autres, comme par exemple la reconstitution à l'identique des parties ruinées, une restauration lourde pour la réalisation d'un centre de séminaire, ou bien le site vers un usage plus local pour les habitants de la communauté de communes. Un consensus s'est rapidement manifesté pour estimer qu'une des caractéristiques principales de l'abbaye était la subtile alchimie entre les vieilles pierres, leur histoire et leur environnement végétal et marin façonné par les moines. C'est cette *magie des lieux* qui fut le fil conducteur du projet.

Un programme d'aménagement et de gestion du site destiné à garantir l'esprit des lieux et la cohérence de la gestion de l'ensemble du site - abbaye, marais et bois - a été établi. Le parti architectural est d'intervenir prioritairement pour arrêter le processus de dégradation sans chercher à reconstituer les parties manquantes. L'objectif est de restituer l'Abbaye dans son contexte naturel et historique et d'assurer l'accueil des différents publics: la digue est restaurée et le réseau hydraulique remis en état, les cheminements reconstitués et mis en valeur, les jardins et les

vergers replantés, la forêt doit retrouver une gestion plus douce. En ce qui concerne les aménagements liés au tourisme, rien n'est fait qui soit irréversible. Tout doit rester discret et s'adapter à l'esprit des lieux.

Parallèlement, comme le Conservatoire ne gère pas ses sites directement, une Association pour la Gestion et la Restauration de l'Abbaye de Beauport et de son environnement (AGRAB) est créée associant les différents partenaires institutionnels: le Conseil général des Côtes-d'Armor, la Communauté de communes de Paimpol-Goëlo, le Conservatoire du littoral ainsi que d'autres personnes qualifiées - Archives départementales, Ligue pour protection des oiseaux, Office national des forêts, association des Amis de l'abbaye, Centres culturels de rencontres, Office départemental pour le développement de la culture, etc. Une convention de gestion lie cette association au Conservatoire du littoral. L'association, s'est donnée quatre grandes missions: trouver des fonds pour les restaurations nécessaires, coordonner la réflexion et les différents chantiers, entretenir le site et l'aménager, gérer au quotidien l'ouverture au public toute l'année en valorisant l'abbaye et son domaine avec des animations culturelles de qualité. Elle emploie maintenant une douzaine de salariés et son budget est de 500 000 euros. En outre, dans la perspective d'associer les populations, un lycée agricole proche participe au développement du verger conservatoire de pommes de Beauport (greffes, tailles, plantations, récolte, pressage...). Cette initiative s'inscrit elle-même dans le projet plus global du "*Jardin aux Bestioles*", lieu expérimental pour tous les publics, permettant l'apprentissage de techniques "douces" de jardinage, d'entretien et de restauration, ne perturbant pas l'écosystème en place. Une autre dimension sociale est de faire réaliser par des chantiers de réinsertion de détenus les travaux de restauration de la digue avec les entreprises et l'Architecte des bâtiments de France, responsable des monuments historiques.

Pour le Conservatoire, Beauport n'est pas seulement un témoignage du passé, un monument historique qu'il faut préserver, mais un ensemble cohérent associant les aspects naturels et culturels que le visiteur peut découvrir en déambulant à sa guise **sans parcours fléché**. Favoriser et préserver cette rencontre intimiste entre l'abbaye et son visiteur-découvreur implique une politique de régulation des flux journaliers par la diversification de l'offre culturelle et tarifaire ainsi que par l'aménagement des points d'accueil. Ainsi l'aire de stationnement, la porterie-billetterie, les sanitaires et l'espace muséographique sont "calibrés" en fonction d'une fréquentation maximale de 50 000 visiteurs annuels. En outre de gros efforts ont été faits sur la qualité

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

d'accueil, tant au niveau du confort du visiteur et du personnel que de l'intégration des normes contemporaines dans ces lieux pluriséculaires. La proposition de découverte en libre service est donc complétée par des animations culturelles permettant des découvertes insolites du site (visites guidées, spectacles, contes, musiques, mises en lumière et nocturnes - "*La Nuit, les pierres parlent*", promenades naturalistes - "*Huit siècles de nature autour de Beauport*", ateliers pour les scolaires, etc.). En revanche, ont été exclus les modes d'usage et d'appropriation en décalage avec l'histoire et l'esprit des lieux, tels que fêtes locales, réunions privées, associatives ou sportives, manifestations artistiques déconnectées des thématiques de Beauport. Plus récemment, les efforts ont porté sur la mise en place d'une signalétique légère, la requalification des abords et le projet paysager, la création d'une ligne de produits dérivés, le développement de l'édition, la politique de communication, la mise en réseau avec d'autres sites et la réflexion sur le projet culturel à moyen terme. Cette politique s'est doublée de la mise en place des visites sur mesure et de la recherche de nouveaux produits actuellement en phase de pré-commercialisation, comme un produit "haut de gamme" à destination des séminaires d'entreprises (croisière sur vieux gréement dans tout l'archipel de l'île de Bréhat à partir de l'ancien havre de l'abbaye). La fréquentation du public est croissante passant pour la seule abbaye de 8000 visiteurs en 1993 à plus de 35 000 visiteurs actuellement dont 3 000 scolaires ou étudiants. Et le chemin littoral voit passer environ 130 000 promeneurs dont près de la moitié sont des habitants proches.

Conservier et transmettre aux «visiteurs-découvreur» de l'abbaye "l'expérience et la magie du lieu", tel est l'objectif que s'assigne le partenariat entre l'association et le Conservatoire du littoral inventant en quelque sorte un nouveau concept et une nouvelle manière de faire découvrir et aimer un lieu. En réveillant cette ancienne abbaye de son long sommeil de deux siècles, le Conservatoire du littoral propose avec le concours des populations locales un modèle de gestion patrimoniale global et de développement économique local et durable.

La résurrection des pailiers dans les Agriate en Corse

Dans les guides touristiques et sur les cartes on parle du désert des Agriate. Cette zone littorale coincée entre route et mer, à l'ouest du Cap Corse s'étend sur 16 000 hectares pour 35 kilomètres de côtes. Or bien avant la colonisation romaine, à l'époque néolithique, cette terre était un grenier à blé et une terre d'élevage! Des vestiges archéologiques témoignent de cette occupation humaine préhistorique. A la

chute de l'empire romain les Agriate connurent les assauts répétés des envahisseurs et furent peu à peu désertés : les populations fuient les plaines littorales et refluent vers l'intérieur. Au 16^{ème} siècle, à l'époque de la domination génoise, ce sont les habitants de la côte occidentale du Cap Corse et de Saint Florent qui ensemencèrent à nouveau les zones cultivables, venant chaque année par voie terrestre ou maritime. Le 18^{ème} siècle voit l'extension maximum des terres cultivées avec l'essor des labours et de l'oliveraie tandis que les vastes espaces pastoraux étaient fréquentés par les bergers transhumants venus du sud. En 1880 on comptait 68 troupeaux de chèvres (5000 têtes) et 30 troupeaux de brebis (3000 têtes). Eleveurs et cultivateurs se relayaient d'hiver en été se partageant tant bien que mal cette terre âpre mais nourricière. Les Agriate étaient alors considérées comme terre libre et publique. Pour assurer leur hébergement, le plus souvent saisonnier, pour stocker leur récolte ou pour abriter leur bétail, les hommes des Agriate se firent bâtisseurs. Ils édifièrent plusieurs dizaines de *pailiers* (pagliaghji, en langue corse qui vient de paille), constructions en pierres sèches et au toit arrondi en encorbellement ou plat en terrasse. Ces abris ne comportaient qu'une seule pièce et étaient regroupés le plus souvent en hameaux structurés à proximité d'une source. Par les matériaux utilisés, par la sobriété et la qualité de leur appareillage et la discrétion de leurs formes, ces constructions s'intègrent parfaitement au paysage austère et rude. Au début du 20^{ème} siècle, tout ce qui est exploitable est exploité. Attirés par des ailleurs plus prometteurs, des communautés villageoises entières partirent tandis que la première guerre mondiale prélevait son quota d'hommes. La terre et les pailiers furent abandonnés par les derniers habitants. Les intempéries, les infiltrations finirent le travail. Les Agriate devenaient un désert humain.

C'était sans compter les projets qui se profilaient après la seconde guerre mondiale: l'ancien domaine génois, morcelé puis revendu à des sociétés civiles immobilières aurait pu voir naître, avec l'essor du tourisme, stations de vacances, lotissements et campings, ports de plaisance et golfs, etc.

Depuis 1979, en accord avec les communes des Agriate et le département de Haute-Corse, le Conservatoire a pu acquérir progressivement 5000 hectares de terrains d'un seul tenant et de plus de trente kilomètres de rivages préservant ainsi définitivement de l'urbanisation cet espace encore naturel. Un syndicat mixte de gestion regroupant le département et les communes des Agriate a été créé en 1984 pour gérer ces propriétés ainsi que 5000 hectares de terrains communaux, soit au total, 10 000 hectares d'espaces naturels redevenus publics. En 1988 le Conservatoire et le Syndicat mixte mettent leurs efforts en commun pour protéger et

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

sauvegarder les richesses de ce territoire au travers une politique active d'aménagement et de gestion. Les programmes engagés concernent aussi bien la sauvegarde du milieu naturel ou la restauration du patrimoine culturel, que la mise en valeur du potentiel pastoral et forestier. Ils s'appliquent également à permettre et à organiser la découverte des Agriate pour des visiteurs et des touristes de plus en plus nombreux sans que cela porte atteinte à l'originalité du paysage.

Tous les paillers et le petit patrimoine rural environnant, four à pain, aire de battage du blé, murets, enclos, etc., ont fait l'objet d'un inventaire minutieux et d'études architecturales et historiques approfondies ainsi que d'une mission photographique. Les techniques de construction traditionnelle ont été soigneusement analysées. De nombreux paillers sont restaurés ou consolidés par de petits artisans locaux permettant ainsi la sauvegarde des savoir-faire anciens : un triple pailler à Saleccia est restauré en local d'information et en hébergement de garde, un autre ensemble à Guignu est aménagé en gîtes d'étape pour la randonnée pédestre sur le littoral, d'autres sont restaurés sur un sentier de découverte à l'Ostriconi et un ensemble de paillers dans l'intérieur des terres est consolidé à Bacari.

Actuellement, un nouveau programme vient d'être engagé pour restaurer et mettre en valeur une vingtaine de paillers supplémentaires comme gîtes de randonnée, locaux techniques ou tout simplement comme éléments du patrimoine historique et paysager.

Ces programmes favorisent un développement touristique durable plus respectueux des paysages et des traditions fondé sur la découverte du patrimoine et la randonnée. Ils proposent ainsi une alternative au *tout béton* maintenant révolu.

Conclusion

Le Conservatoire du littoral a pour mission de protéger en France les rivages de l'urbanisation et de préserver des espaces de nature sauvage. Cela ne signifie pas pour autant qu'il doive ignorer l'histoire des habitants, leurs modes de vie et le patrimoine culturel et bâti que ceux-ci nous ont légués et qui ont forgé ces paysages. Le patrimoine architectural valorise les espaces naturels protégés qui l'entourent et ceux-ci en sont l'écrin. Préserver ce dialogue entre le patrimoine bâti et son environnement naturel est donc bien une mission essentielle du Conservatoire. Les activités traditionnelles, mais aussi celles qui sont modernes et compatibles avec un développement durable, sont

encouragées et recherchées en partenariat avec les habitants car elles permettent la protection et la mise en valeur de ces bâtiments.

Abstract

Pour assurer la protection définitive des espaces naturels remarquables situés en bord de mer et sur les rives des grands lacs menacés par l'urbanisation galopante et le développement du tourisme après la seconde guerre mondiale, l'Etat français crée en 1975 un établissement public: le Conservatoire du littoral. Sa mission est simple: acheter des terrains, les réhabiliter si nécessaire afin d'en améliorer la qualité paysagère et la biodiversité, les aménager pour les ouvrir au public et en confier la gestion aux collectivités locales qui le souhaitent. Les représentants élus des populations locales sont consultés à toutes les étapes, de la proposition d'acquisition aux décisions concernant l'utilisation et la gestion des terrains et des constructions existantes. Lorsque ces constructions ont un intérêt architectural ou historique elles sont restaurées et aménagées avec précaution pour l'accueil des visiteurs, la découverte du site ou la gestion. Dans le cas contraire elles sont démolies. Le patrimoine bâti fait ainsi partie intégrante des paysages littoraux qu'il peut contribuer à valoriser tout comme l'espace naturel ou traditionnel qui l'entoure forme son écrin et son contexte. Des exemples de valorisation sont présentés comme la réhabilitation de l'abbaye de Beauport en Bretagne ou des tours génoises en Corse.

Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention

**L' ASSOCIATION DES POPULATIONS LOCALES À LA
PROTECTION DU LITTORAL ET À LA VALORISATION DU
PATRIMOINE BÂTI DANS LES ESPACES
NATURELS PROTÉGÉS: L'EXPÉRIENCE FRANÇAISE
DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

Braive Philippe / Franse



Section II: Vulnerabilities within the settings of monuments and sites:
understanding the threats and defining appropriate responses

Section II : Identifier la vulnérabilité du cadre des monuments et des sites – Menaces et outils de prévention



Travaux à l'abbaye de Beauport
© Bardel / Conservatoire du littoral



Pailier double à Ghignu dans les Agriate
© Aldo Soares / Conservatoire du littoral